

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des C.A. 46/38

S.A. au capital de 300 000 Francs - Siret 347 787 327 000 9 - APE 741C

R.C.S. PARIS B 347 787 327 (B2313E)

11 Rue Tronchet - 75008 PARIS

Tél: 68 90 90 Fax: 64 11 11

Tribunal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt

04 SEP. 1996

H7524

783 10351

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 JUIN 1996

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Seize,
Le 23 Juin
A 18 Heures,

Les actionnaires de la société INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A., Société Anonyme au capital de 300 000 francs, dont le siège social est au 11, rue Tronchet 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Conseil d'Administration effectuée en date du 21 Juin 1996.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

La SARL G.E.A. CONSEIL est représentée par : Monsieur François CAILLET

Monsieur Christian ACQUIAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Messieurs François CAILLET et Daniel de BEAUREPARE présents et acceptants sont appelés comme scrutateurs.

Madame de BEAUREPARE est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

copie conforme
à l'original
H7524
Désigné de l'Assemblée
d'Admin.

13 FC
13
FC

Il rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- pouvoirs:

Il dépose sur le bureau, en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un double des lettres de convocation et les reçus des recommandés,
- 2) La feuille de présence,
- 3) Le rapport du Conseil d'Administration,
- 4) Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par les dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

=====

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE demeurant : 119, avenue de Wagram, 75017 Paris en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Georges JOVER suite à la démission de ce dernier. Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE, Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de PARIS est nommé pour une durée de six ans. Sa nomination viendra donc à expiration à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à voter sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001 et tenu en 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

113
JE 13

DEUXIEME RESOLUTION

=====

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur ~~Francis~~ CALLET demeurant : 66, avenue de Buzenval, 92500 Rueil-Malmaison, en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal GONAY en raison de la démission de ce dernier. Monsieur Francois CALLET, Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de VERSAILLES, est nommé pour une durée de 10 ans. Sa nomination viendra donc à expiration à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001 et tenue en 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

=====

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques CALTOT demeurant 51, rue du Clos des Vignes en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Christian JACQUET en raison de la démission de ce dernier. Monsieur Jacques CALTOT Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de PARIS, est nommé pour une durée de 10 ans. Sa nomination viendra donc à expiration à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001 et tenue en 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

=====

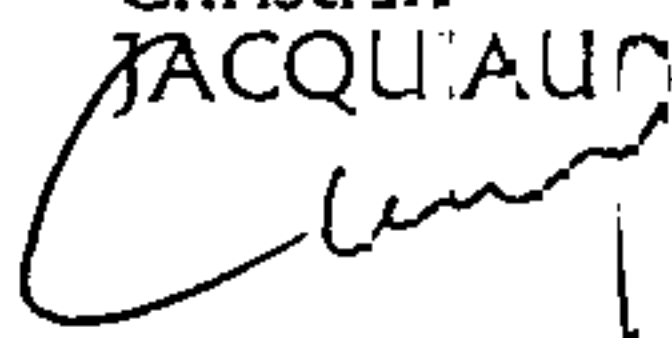
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il aura à remplir, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

15/2
CB
JC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à parler, la séance est levée à 19 Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Christian
JACQUAUD

PRESIDENT

Daniel de
BEAUREPAIRE

SCRUTATEUR

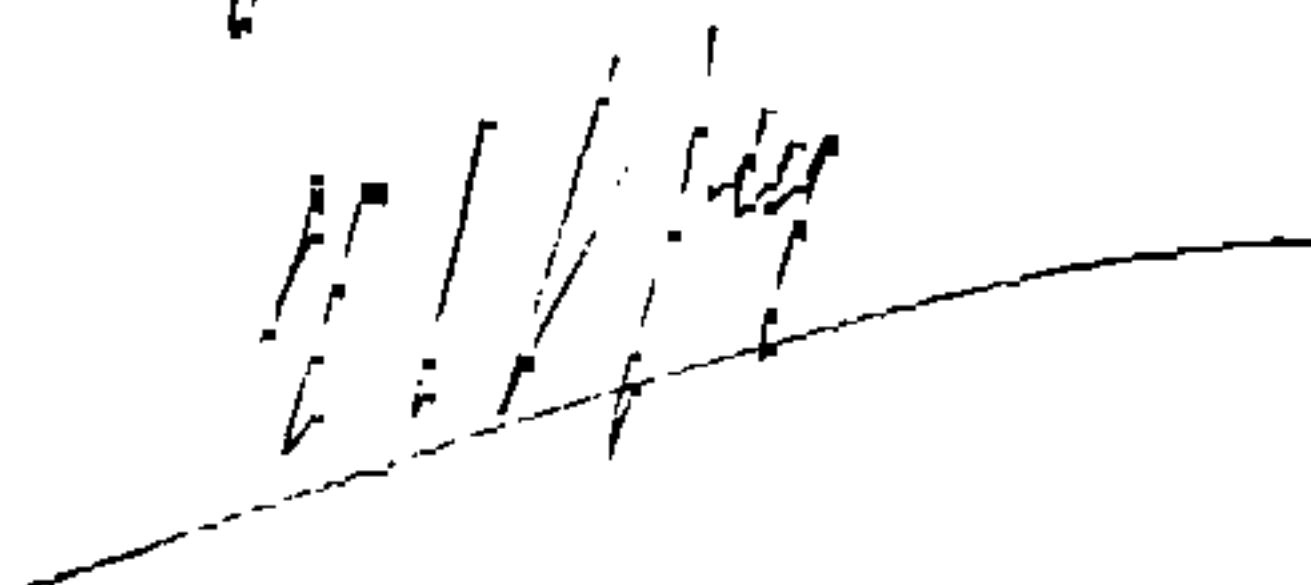
François
CAILLON

SECRÉTAIRE

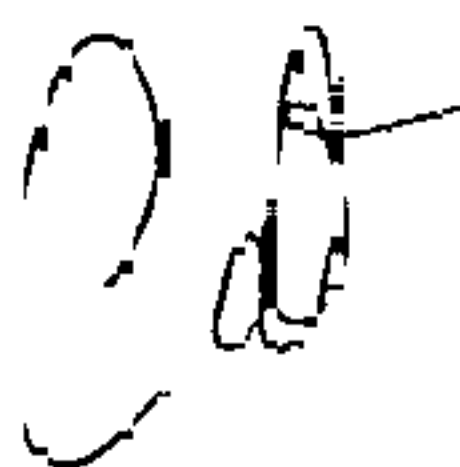
Madame de
BEAUREPAIRE

SECRETAIRE

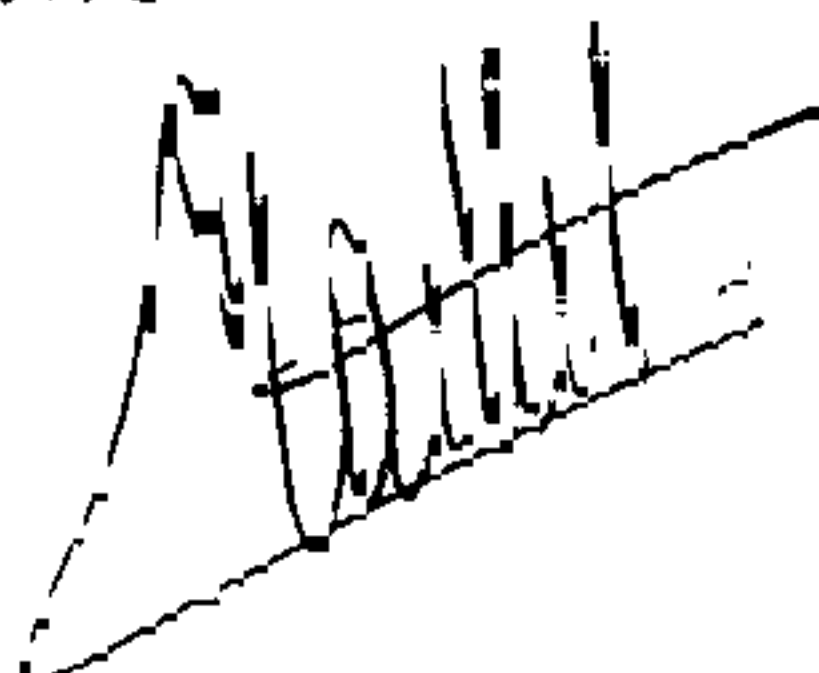
Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur



Bon pour accepter ces
fonctions d'administrateur



Bon pour acceptation des
fonctions d'administrateur



INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris 46 B

S.A. au capital de 300 000 Francs - Siret 347 781 321 009 APE 7411C

11 Rue Tronchet - 75008 PARIS

Tél: 64 68 90 90 Fax: 64 68 00 00

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1996

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Seize
Le 28 Juin
A 19 heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale du 28 Juin 1996 les membres du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A. se sont réunis au siège social

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE
- Monsieur François CALLET
- Monsieur Jacques CALTOT

La séance est présidée par Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE qui, après avoir constaté que plus de la moitié des Administrateurs sont présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil d'Administration
- Nomination d'un Directeur Général.

FC
NB

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur à savoir 6 années.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Monsieur de BEAUREPAIRE reprend à compter de ce jour 8 Juin 1996 l'engagement antérieur de Monsieur Christian JACQUILLAUD en qualité de Directeur à l'égard de la SCI PALACIO propriétaire des locaux sise 11, rue Trenchet E. 25 33.

Sur la proposition de son Président, le Conseil désigne Monsieur François CAILLET, en qualité de Directeur Général pour toute la durée de ses fonctions d'Administrateur à savoir 6 années.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur François CAILLET déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur CAILLET, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre Administrateur.

*Sur pour acceptation de la
fonction de Président Directeur
Général*

Le Président

Daniel de BEAUREPAIRE

*Sur pour acceptation de
la fonction de Directeur
Général*

Un Administrateur

François CAILLET

